



## COMMUNIQUE DU CONSULAT DE FRANCE

### ORGANISATION DES ELECTIONS FRANCAISES A MADAGASCAR

2012 sera une année électorale pour la France, y compris pour la communauté française installée à l'étranger. On compte environ un million d'électeurs français à l'étranger **dont 12 000 à Madagascar**

Les Français éliront leur **Président de la République** les 22 avril (1er tour) et 6 mai (second tour), et leurs députés les 3 juin (1er tour) et 17 juin (second tour). Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00

10 candidats se présentent à l'élection présidentielle ce 22 avril [pêle-mêle] :

Mme Eva Joly,

Mme Marine Le Pen,

M. Nicolas Sarkozy,

M. Jean-Luc Mélenchon,

M. Philippe Poutou,

Mme Nathalie Arthaud,

M. Jacques Cheminade,

M. François Bayrou,

M. Nicolas Dupont-Aignan,

M. François Hollande.

Les candidats aux élections législatives pour la circonscription à laquelle appartient Madagascar seront connus officiellement après le vendredi 11 mai 2012, date limite de dépôt des candidatures.

Depuis les dernières élections à caractère national qui se sont tenues à Madagascar, **plusieurs changements importants sont à noter**

:

- Un plus grand accès aux bureaux de vote pour les électeurs de province : le nombre de sites de vote a été doublé, portant à 16 le nombre de bureaux de vote ouverts dans le pays, dont 4 à Tananarive et 12 en province (Diego-Suarez, Nosy Be, Antalaha, Tamatave, Sainte-Marie, Majunga, Morondava, Antsirabe, Fianarantsoa, Tuléar, Fort-Dauphin et Manakara) : les électeurs peuvent vérifier leur lieu de vote en fonction de leur secteur sur le site du consulat général. Un SMS leur a également été envoyé hier.

- La possibilité de voter à l'étranger pour des députés : pour la première fois en 2012, les Français de l'étranger éliront leurs députés, grâce à la création de 11 circonscriptions qui leur sont spécifiques. En comptant celles situées sur le territoire national, le nombre total de circonscriptions reste cependant constant.

- La possibilité - **pour les législatives uniquement - de voter par vote électronique**, pour les électeurs qui auront renseigné dans leur dossier une adresse mail avant le 7 mai.

- **la liste des pièces d'identité à présenter pour pouvoir voter à également été modifiée, et ne permet plus de voter avec une pièce d'identité étrangère**  
, sauf certains passeports biométriques de l'Union européenne (voir détails sur notre site).

- Les électeurs devront donc se munir d'une des pièces suivantes : de leur passeport français même périmé, de leur carte d'identité française, même périmée, de leur permis de conduire ou de toute autre pièce d'identité en cours de validité délivrée par une administration française ou de leur carte consulaire

: en effet, tous les électeurs étant inscrits au registre, ils peuvent, s'ils ne l'ont pas encore fait, demander une carte consulaire auprès du Consulat général.

\*

La force démocratique de ces élections se traduira par le taux de participation. Les Français de Madagascar sont donc instamment encouragés à être le plus nombreux possible à exprimer leur vote.

**Antananarivo, le 18 avril 2012**

Sites utiles :

<http://www.votezaletranger.gouv.fr>

<http://www.ambafrance-mada.org>